



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 20 septembre 2023

### Délibération n° 2023-137

L'an deux mille vingt-trois le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey - VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

#### Domaines de compétences par thèmes – Environnement

#### Sécurité incendie – Avis sur implantation bâche de réserve en eau avenue Côte de Beauté

Le réseau de défense incendie existant ne couvre pas efficacement le secteur avenue Côte de Beauté en fin de commune direction Saint-Palais.

Cette problématique limite les propriétaires de terrain situés en zone Uba B2 (donc constructible avec contraintes du PPRN) sur ce secteur. En effet, toute demande de permis de construire sur cette zone mal couverte serait instruite avec un avis défavorable puisque le réseau défense incendie n'est pas optimum.

Un accord a été trouvé avec un propriétaire concerné pour l'implantation d'une réserve d'eau de 60 m3 qui solutionnerait le manque de couverture.

La CARA a missionné les services de la CERA pour établir un avant-projet technique lequel a été validé par le S.D.I.S.

Avant de continuer à avancer sur le dossier, les différents interlocuteurs souhaitent un avis de principe du conseil municipal car la collectivité devra supporter le coût de l'équipement. La CARA. pourrait cependant être sollicitée pour une subvention et prendrait en charge l'acquisition foncière.

Madame le Maire sollicite l'avis de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- De valider le projet d'implantation d'une réserve d'eau de 60 m3 sur le secteur avenue Côte de Beauté afin de rendre optimum le réseau de défense incendie et permettre l'instruction des futures autorisations d'urbanisme de la zone Uba B2,
- D'approuver la prise en charge de la fourniture et l'installation de l'équipement en question qui fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la C.A.R.A.

Publication dématérialisée du  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

28-09-2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230920-2023\_137

Reçu le 27-09-2023